

# VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024 DELIBERATION N° 2024-053

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 18h30, le Conseil municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Line CIRRE, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
CIRRE Marie-Line, Maire	X			LE GRANDIC Patricia		X	F. LEGRANDIC
TAILLANDIER Michel, Adjoint	X			MOHREZ Nadia		X	
ROBERT Marinette, Adjointe		X	R. VILLALDEA	GASCOIN Nicolas	X		
LAUVERGEAT Patrice, Adjoint	X			MARC Solène	X		
VILLALDEA-AVILA Rafaël, Adjoint	X			TISSIER Julien		X	M-L. CIRRE
MARTIN Nadine, Adjointe	X			TABARD Alain	X		
VOISINE Joël, Adjoint		X	P. MNICH	MORINEAU Claude	X		
BRUNAUD Pascale, Adjointe	X			DAOUDA-DODU Noëlle		X	C. MORINEAU
MNICH Pascal	X			FERRON Julie	X		
PETITJEAN Eliane		X	P. BRUNAUD	LAMBERT Jacques		X	
DEVAUX Céline		X		WORGELD Thierry	X		
JACQUET Jean-Luc	X			FRODEFOND Gabrielle	X		
LEPRAT Monique	X			DURIEUX Olivier	X		
LE GRANDIC Frédéric	X			CORNIYOU Yves	X		
TAILLANDIER Nathalie	X						

**Secrétaire de séance :** Madame Pascale BRUNAUD

En exercice :	29	Présents :	20	Pouvoir(s) :	6	Votants :	26	Absent(s) :	9
---------------	----	------------	----	--------------	---	-----------	----	-------------	---

### BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur Patrice LAUVERGEAT, Adjoint en charge des finances, expose :

Il est rappelé qu'avec le passage obligatoire au référentiel M57 intervenu le 1er janvier 2024, le budget primitif 2024 ainsi que les autres documents budgétaires (décisions modificatives et compte administratif 2024) sont soumis à de nouvelles règles se rapportant à la nouvelle instruction budgétaire et comptable (IBC) de la M57.

Certains des impératifs générés par le passage à la norme M57 sont pris en compte dans la présentation du présent budget, à savoir :

- La révision des méthodes d'amortissement (délibération n° 2023-166 du 12 décembre 2023) ;
- La fongibilité des crédits (délibération n° 2024-043 du 21 mars 2024) ;

Parmi les obligations, la norme M57 impose la mise en place d'un règlement budgétaire et financier (RBF) propre à chaque budget de la collectivité. Le conseil municipal a adopté le 21 mars 2024 le RBF du budget communal (délibération n° 2024-043).

Ainsi, le présent budget primitif, 1<sup>er</sup> document budgétaire de l'année 2024, respecte le RBF tant au niveau des règles internes relatives aux phases d'élaboration, d'arbitrages..., qu'au niveau de celles issues de l'IBC comme :

- Les grands principes des finances publiques tels que définis au chapitre 2 du RBF,
- Le processus budgétaire (cycle et documents) détaillé au chapitre 3 du RBF.

Par ailleurs, lors du débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu dans le délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget, qui s'est déroulé le 21 mars 2024 (délibération n° 2024-044), il a été exposé les choix prioritaires de l'année, les évolutions budgétaires et financières ainsi que les engagements pluriannuels à partir desquelles le budget primitif 2024 a pu être finalisé.

## 1. Généralités

Le budget primitif (BP) retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année 2024 auxquelles sont ajoutés :

- La reprise par anticipation des résultats de clôture 2023 ; ces données connues avant l'adoption du Compte administratif 2023 et validées par le comptable public, ont été présentées lors du DOB 2024 ([Annexe 4-1](#)) ;
- Le report des restes à réaliser 2023 pour chacune des sections ([Annexe 4-2](#)) ;
- L'affectation dès le Budget Primitif 2024 du résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement ; cette opération est détaillée dans une délibération spécifique prévue à cet effet et présentée le jour du vote du Budget Primitif ;
- Les prévisions budgétaires en investissement pour des dépenses effectuées (engagées, liquidées et mandatées) en opération d'équipement (hors Restes à Réaliser 2023) avant le vote du Budget primitif 2024 comme les y autorisait la délibération n° 2024-12 du 30 janvier 2024 ;
- Les éléments inscrits dans le Plan pluriannuel des investissements (PPI) 2023/2027 ;
- Les ratios obligatoires prévus dans l'IBC M57 pour les communes dont la population est comprise entre 3 500 à moins de 10 000 habitants ([Annexe 4-3](#)) ; au 1<sup>er</sup> janvier 2024 la population totale est de 6 514 habitants.
- Les annexes obligatoires telles que :
  - L'état des dettes propres à la commune,
  - Les méthodes utilisées pour les amortissements,
  - L'état des provisions,
  - L'équilibre des opérations financières,
  - L'état des emprunts garantis par la ville de Saint-Florent-sur-Cher,
  - La liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subvention,
  - L'état du personnel,
  - Les services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe,
  - Le tableau retraçant les décisions en matière de taux des contributions directes.
- Avec la mise en application de la norme M57, au-delà des modifications intervenues dans le plan de comptes, la présentation de certains articles et chapitres budgétaires se trouvent modifiée par rapport au Budget Primitif 2023 (norme M14), à savoir :
  - Section de fonctionnement :
    - Charges et produits exceptionnels -Chap.DF-67 & Chap.RF-77- :  
Les comptes suivants sont conservés :
      - ❖ Dépenses : art. 673, 675 et 6761
      - ❖ Recettes : art. 775, 7761, 77681 et 777D'autres intègrent les chapitres 65 et 75 « autres charges et produits de gestion courante », par exemple :
      - ❖ Dépenses : art. 6712 → 6583 ; art.6714 → art. 65132 ; art. 678 → art.65888
      - ❖ Recettes : art. 7718 → art. 75888 ; art. 7788 → art.75888
    - Compte « dépenses imprévues » -DF-022- : ce compte est dorénavant utilisé uniquement dans le cadre des autorisations d'engagement (AE) ;
  - Section d'investissement :
    - Immobilisations corporelles -DI-articles 21xxxx-,
    - Amortissement des biens corporels -RI-articles 218xxxxx.  
Dans les 2 cas, le plan de comptes de la M57 dissocie pour la collectivité les biens scolaires pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré (maternelles et primaires) des biens acquis (matériels, immeubles...) pour les autres services municipaux ; les amortissements suivent cette même répartition.
    - Comme pour la section de fonctionnement, le compte « dépenses imprévues » DI-020 est dorénavant utilisé uniquement dans le cadre des autorisations de programme (AP).

Pour chaque section du Budget Primitif 2024, et afin de tenir compte des éléments financiers connus à ce stade de l'année, les propositions de crédits à inscrire sont comparées avec celles votées au budget primitif 2023.

Le budget primitif global 2024 s'élève à 13 764 060,37 € alors qu'il était de 12 976 225,77 € pour le budget primitif de l'exercice précédent (en hausse de + 6,07%).

Section budgétaire	Recettes		Dépenses	
	RAR 2023	Crédits à voter	RAR 2023	Crédits à voter
Fonctionnement	5 851,39 €	9 797 065,31 €	24 310,01 €	10 509 079,72 €
Résultat reporté		730 473,03 €		
CUMUL		10 527 538,34 €		10 509 079,72 €
Investissement	340 927,22 €	2 298 821,71 €	978 822,64 €	2 251 848,00 €
Résultat reporté		590 921,71 €		
CUMUL		2 889 743,42 €		2 251 848,00 €

## 2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement 2024 s'équilibre pour un montant total de 10 533 389,73 € en incluant le report net déficitaire des restes à réaliser (RAR) 2023 pour 18 458,62 € (recettes-dépenses). La section est en hausse (+4,34%) par rapport aux prévisions 2023 qui s'élevaient à 10 095 433,94 € incluant le report net déficitaire des RAR 2022 pour - 35 151,51 €.

### 2.1. Recettes de fonctionnement

RECETTES - N° chapitre et libellé - norme M 57	BP 2023 dont RAR 2022	BP 2024 dont RAR 2023	Évolution 2023/2024
CH-013 Atténuations de charges	117 571,51	105 000,00	-10,7%
CH-70 Produits des services, domaine et ventes div.	934 601,00	984 716,00	5,4%
CH-73 Impôts et taxes (sauf le 731)	5 158 335,00	933 305,00	
CH-731 Fiscalité locale		4 806 607,00	
<i>Pour info ==&gt; cumul chapitre 73 &amp; chapitre 731</i>	<b>5 158 335,00</b>	<b>5 739 912,00</b>	<b>11,3%</b>
CH-74 Dotations, subventions, participations	3 379 692,00	2 872 681,00	-15,0%
CH-75 Autres produits de gestion courante	54 920,00	62 031,00	12,9%
<b>PRODUITS DE GESTION</b>	<b>9 645 119,51</b>	<b>9 764 340,00</b>	<b>1,2%</b>
CH-76 Produits financiers		5 851,39	
CH-77 Produits exceptionnels (sauf art.776 & 777)	10 361,00	2 175,31	-79,0%
CH-78 Reprise sur provisions	120,78	150,00	24,2%
<b>OPERATIONS RELLES</b>	<b>9 655 601,29</b>	<b>9 772 516,70</b>	<b>1,2%</b>
CHP-042 Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	45 851,00	30 400,00	-33,7%
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>45 851,00</b>	<b>30 400,00</b>	<b>-33,7%</b>
Compte 002 -Excédent de fonction. Reporté	393 981,65	730 473,03	85,4%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 095 433,94</b>	<b>10 533 389,73</b>	<b>4,3%</b>

La maquette budgétaire M57 présente distinctement dans un nouveau chapitre 731 « fiscalité locale » le produit des contributions directes perçu par la Commune ainsi que les droits de place (marché local, marchés à thèmes...).

Dorénavant le chapitre 73 « impôts et taxes » comprend pour 2024 :

- FNGIR - Fonds de garantie des ressources intercommunales et communales,
- FPIC - part bénéficiaire du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale,
- La fraction compensatoire de la suppression de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Dans l'ordre décroissant des montants, les inscriptions majeures en recettes représentent :

➤ **Chapitres 73 & 731 cumulés = 54,49 % des Recettes totales de Fonctionnement**

Le 20 juin 2023, le conseil municipal a délibéré (délibération n° 2023-091) pour la reconduction en 2024 de la non-instauratation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Il n'est pas envisagé son instauratation pour le budget 2025.

➤ **Chapitre 74 -Dotations, subventions et participations = 27,27 % des Recettes totales de Fonctionnement**

Il est rappelé qu'au budget primitif 2023, la commune avait inscrit un montant de 328 181 € en raison du dispositif inflation (LFR 2022 et LFI 2023) :

- Solde de la dotation 2022 : 128 181 €,
- Prévision dotation 2023 : 200 000 €.

L'amélioration des résultats 2023 a écarté la commune des conditions d'éligibilité au filet de sécurité pour 2023.

En 2024, le montant de la part forfaitaire de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) est évalué à 1 199,5 K€ incluant la composante « compensation de la part salaires » (CPS) qui correspond à la somme accordée aux communes et aux EPCI à fiscalité propre (FP) en compensation de la suppression de la « part salaires » de la taxe professionnelle intervenue en 2010.

À compter de 2024, la composante « part salaires » perçue par les communes membres d'un EPCI à fiscalité additionnelle revient à leur groupement. En contrepartie, l'intercommunalité doit reverser annuellement à ses communes membres, une attribution d'un montant identique à celui transféré. À noter que le montant de cette attribution sera figé dans le temps pour les budgets suivants ; la dotation de compensation devrait diminuer pour l'EPCI.

Comme le décret d'application de cette réforme n'est pas encore paru, le présent budget primitif conserve à l'identique de 2023 la part forfaitaire de la DGF (part CPS incluse).

D'autres recettes « dotations de l'État » sont, inscrites au Budget Primitif 2024, il s'agit de :

- La dotation pour les Titres sécurisés (DTS) = 14 500 € ;
- La dotation pour le recensement de la population = 12 768 €.

➤ **Chapitre 70-Produits des services du domaine et ventes diverses = 9,35 % des Recettes totales de Fonctionnement**

➤ **Compte R002 -Résultat de fonctionnement (excédentaire) reporté s'élève à 730 473,03 € et représente 6,93 % des Recettes totales de Fonctionnement ; en nette amélioration par rapport au Budget Primitif 2023 où l'inscription s'élevant à 393 981,65 € représentait 3,90 % des recettes.**

## 2.2. Dépenses de fonctionnement

DEPENSES - N° chapitre et libellé - norme M 57	BP 2023 dont RAR 2022	BP 2024 dont RAR 2023	Evolution 2023/2024
CH-011 Charges à caractère générale	2 358 973,51	2 053 103,01	-14,9%
60- achats et variation des stocks	1 494 713,04		
61- services extérieurs	542 062,47		
62 -autres services extérieurs (sauf 6218)	280 439,00		
63 -impôts, taxes et versements assimilés (sauf 633)	41 759,00		
CH-012 Charges de personnel et frais assimilés	6 151 363,00	6 202 915,00	0,83%
62 : art.6218	-		
63 : art. 6331+6332+6336 et 6338	153 770,00		
64 : charges de personnel	5 997 593,00		
CH 65 -Autres charges de gestion courante	711 418,96	734 059,30	3,08%
CH 66 -Charges financières	162 862,75	176 510,87	7,73%
CH 67 -Charges exceptionnelles (sauf 675 & 6761)	3 090,00	-	
CH 68 -Dotations aux provisions (cpté 6817)	120,78	150,00	19,48%
CH 014 Atténuations de produits (art.739)	135 000,00	125 000,00	-8,00%
Compte 022 -Dépenses imprévues (ex. norme M14)	22 000,94		
<b>OPERATIONS RELLES</b>	<b>9 544 829,94</b>	<b>9 291 738,18</b>	<b>-2,72%</b>
CH 042 Opération d'ordre de transfert entre section	450 604,00	460 000,00	2,04%
67 : art. 675 et 676			
68 -dotations aux amortissements	450 604,00	460 000,00	2,04%
Compte 023 -Virement à la section d'investissement	100 000,00	781 651,55	87,21%
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>550 604,00</b>	<b>1 241 651,55</b>	<b>55,66%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 095 433,94</b>	<b>10 533 389,73</b>	<b>4,34%</b>

Les dépenses de fonctionnement comprennent par ordre décroissant au niveau des montants les dépenses suivantes :

### ➤ Chapitre 012-Charges de personnel

Les charges de personnel représentent 58,89 % des Dépenses totales de Fonctionnement et 66,93 % des Dépenses réelles de Fonctionnement (ratio obligatoire [Annexe 4-3](#)).

Le budget des charges de personnel 2024 est établi en conformité avec le Lignes Directrices de Gestion (LDG) révisées en juillet 2022 qui fixent les orientations générales de la collectivité pour la période 2021-2025 en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des RH de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Les frais de personnel sont évalués pour 127 stagiaires et titulaires, 1 CDI et 10 CDD.

Ils intègrent les crédits nécessaires :

- Au versement sur une année complète de l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des fonctionnaires,
- À l'augmentation du SMIC de 1,13% intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Aux augmentations importantes des cotisations sociales :
  - Majoration des taux de cotisations vieillesse - et cotisation Accident du Travail,
  - Versement de la cotisation mobilité en année pleine.
- À l'augmentation de la contribution employeur CNRACL

En tenant compte des atténuations de charges prévues au chapitre RF-013 ainsi que des remboursements sur rémunérations pour les agents mis à disposition par les organismes d'accueil (chapitre RF-70), le montant de la dépense nette en charges de personnel est constaté comme suit :

Chapitre / articles	Pour mémoire BP 2023	BP 2024
DF-Chapitre 012	6 151 363,00 €	6 202 915,00 €
RF-Chapitre 013	- 117 571,51 €	- 105 000,00 €
RF-Chapitre 70-art.7084xx	247 040,00 €	225 515,00 €
<b>Charges de personnel (net)</b>	<b>5 786 751,49 €</b>	<b>5 872 400,00 €</b>
<b>Évolution BP N / BP N-1</b>	<b>+ 3,43 %</b>	<b>+ 1,48 %</b>

➤ **Chapitre 011-Charges à caractère général = 19,49 % des Dépenses totales de Fonctionnement**

Les estimations chiffrées dans les « sous-chapitres » se présentent comme suit :

Sous-chapitres / articles	Pour mémoire BP 2022	Pour mémoire BP 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023
<b>Chapitre 60</b>	<b>1 127 398,23 €</b>	<b>1 494 713,04 €</b>	<b>1 083 570,35 €</b>	<b>- 27,51%</b>
60612-Energie-électricité	351 230,00 €	346 932,00 €	284 413,00 €	
60613-chauffage urbain <i>dont révision tarifs gaz 2022 (contrat ENGIE SOLUTION)</i>	173 210,00 €	556 568,00 € 145 344,69 €	173 966,00 €	
60622-carburants	41 810,00 €	55 830,00 €	56 458,00 €	
60623-alimentation	138 080,00 €	145 700,00 €	133 860,00 €	
<b>Chapitre 61</b>	<b>520 908,46 €</b>	<b>542 062,47 €</b>	<b>553 691,56 €</b>	<b>+2,14%</b>
<b>Chapitre 62 (sauf 6218)</b>	<b>251 632,36 €</b>	<b>280 439,00 €</b>	<b>282 718,10 €</b>	<b>+0,81%</b>
<b>Chapitre 63 (sauf 6331 à 6338)</b>	<b>37 113,00 €</b>	<b>41 759,00 €</b>	<b>133 123,00 €</b>	<b>+218,79%</b>

La forte augmentation des taxes sur les énergies explique la progression du chapitre 63.

➤ **Chapitre 65-Autres charges de gestion courante = 6,97 % des Dépenses totales de Fonctionnement**

L'enveloppe englobe les indemnités des élus, les contributions versées aux organismes auxquels adhère la Commune, la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la contribution financière au service Incendie (SDIS) ainsi que les subventions accordées aux associations. Le montant total pour 2024 s'élève à 734 059,30 € contre 711 418,96 € en 2023.

- Subvention à verser au CCAS = 45 000 € contre 34 936 € en 2023 ;
- Subvention à verser aux associations = 194 671,80 € contre 211 334,96 € en 2023
- Contingent incendie = 311 773,00 € contre 296 624,00 € en 2023.
- Indemnités des élus (cotisations incluses) = 74 395,00 € contre 80 830,00 € en 2023 ; le nombre d'adjoints au maire est de 7 contre 8 au Budget Primitif 2023.

➤ **Chapitre 66-Charges financières = 1,68 % des Dépenses totales de Fonctionnement du Budget Primitif**

La prévision totale est de 176 510,87 € contre 162 862,75 € en 2023.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la part des charges en intérêts de la dette s'élève à 174 508,29 € (Intérêts Courus Non Échus inclus) contre 159 562,75 € au Budget Primitif 2023 (ICNE inclus). Après la forte hausse constatée en 2022, le frein amorcé courant 2023, les prévisions 2024 sur l'évolution des taux 2024 devaient tendre vers une certaine stabilité. Avec la situation du déficit public de la France qui atteint 5,5% du PIB en 2023, l'objectif de faire revenir le déficit public sous la barre des 3 % en 2027 paraît compliqué. En 2024, cela peut avoir pour incidence de faire repartir les taux d'intérêts à la hausse.

➤ **Chapitre 014-Atténuations de produits = 1,19 % des Dépenses totales de Fonctionnement**

Il s'agit de l'estimation de la part contributeur 2024 du Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC). Il est estimé à 125 000 € contre 135 000 € en 2023.

➤ **Chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert entre les sections-**

Il s'agit d'opérations d'ordre qui représentent 11,79 % des Dépenses totales de Fonctionnement. L'amortissement des biens immobilisés est inscrit aux articles 6811 pour 460 K€. La dotation 2024 intègre les amortissements en cours pour les biens acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 à laquelle s'ajoute une dotation estimative relative à l'amortissement des biens et subventions d'équipement de l'année 2024. Une réactualisation sera nécessaire lors d'une décision modificative.

➤ **Compte 023-Virement à la section d'investissement = 7,4 % des Dépenses totales de Fonctionnement du Budget Primitif :**

Cette part comprise dans l'autofinancement est en nette hausse ; elle s'élève à 781 651,55 € contre 100 K€ au Budget Primitif 2023.

### 3. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement 2024 s'équilibre pour un montant de 3 230 670,64 € en incluant le report net déficitaire des restes à réaliser pour - 656 354,04 € (recettes-dépenses).

#### 3.1. Recettes d'investissement

CHAP	INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2023 dont RAR 2022	RAR 2023	Proposition 2024	Total des prévisions	Evolution BP 2024 / BP 2023
001	Résultat reporté d'investissement	232 102,42 €		590 921,71 €	590 921,71 €	154,60%
024	Produits des cessions d'immobilisations	113 816,00 €		79 200,00 €	79 200,00 €	-30,41%
10	Dotations, fonds divers et réserves	322 151,00 €		215 500,00 €	215 500,00 €	-33,11%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	22 444,06 €		46 973,71 €	46 973,71 €	109,29%
164	Emprunts en euros	1 228 000,00 €		442 075,00 €	442 075,00 €	-64,00%
	Opérations d'équipement (chapitre 13)	411 674,35 €	340 927,22 €	194 562,45 €	535 489,67 €	30,08%
	<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>2 330 187,83 €</b>	<b>340 927,22 €</b>	<b>1 569 232,87 €</b>	<b>1 910 160,09 €</b>	<b>-18,03%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 604,00 €		460 000,00 €	460 000,00 €	2,09%
041	Opérations patrimoniales à l'intérieur de la sect <sup>e</sup> d'investissement	- €		76 859,00 €	76 859,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00 €		781 651,55 €	781 651,55 €	681,65%
	<b>OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>550 604,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 320 510,55 €</b>	<b>1 320 510,55 €</b>	<b>139,83%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 880 791,83 €</b>	<b>340 927,22 €</b>	<b>2 889 743,42 €</b>	<b>3 230 670,64 €</b>	<b>12,15%</b>

➤ **Compte R001 -Résultat d'investissement (excédentaire) reporté s'élève à 590 921,71 € (18,29 % des Recettes totales d'Investissement).**

Les efforts réalisés au cours de l'année précédente sur les dépenses de fonctionnement ont permis d'effectuer des économies et ce malgré le coût de l'énergie, des matières premières, de l'alimentaire toujours élevé ; la situation constatée fin 2023 projette un meilleur autofinancement pour la section d'investissement.

➤ **Compte 021-Virement de la section de fonctionnement = 24,19 % des Recettes totales d'Investissement : 781 651, 55 €**

➤ **Compte 024-Produits des cessions d'immobilisations :**

Le montant prévisionnel de 76 200 € concerne la cession du pavillon de la rue Roger Salengro.

➤ **Chapitre 10-Dotations, fonds et réserves totalise 262 473,71 € contre 344 595,06 € au Budget 2023**

- L'excédent antérieur capitalisé est inscrit à l'article 1068 pour 46 973,71 € ;
- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est évalué à 195 500 € après avoir appliqué le taux en vigueur de 16,404% sur la base des dépenses d'investissement éligibles TTC réalisées en N-1 ;
- La Taxe d'Aménagement (TAM) est évaluée à 20 K€.

### 3.2. Dépenses d'investissement

CHAP	INVESTISSEMENT - DÉPENSES	BP 2023 dont RAR 2022	RAR 2023	Proposition 2024	Total des prévisions	Evolution BP 2024 / BP 2023
001	Résultat reporté d'investissement					
020	Dépenses imprévues	30 000,00 €			- €	-100,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 192,96 €		2 613,00 €	2 613,00 €	
164	Emprunts en euros	625 599,00 €		611 660,00 €	611 660,00 €	-2,23%
167	Dettes envers locataires - acquéreurs	- €	- €	- €	- €	
	Opérations d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23)	2 162 148,87 €	978 822,64 €	1 528 316,00 €	2 507 138,64 €	15,96%
	<b>OPÉRATIONS RÉELLES</b>	<b>2 834 940,83 €</b>	<b>978 822,64 €</b>	<b>2 142 589,00 €</b>	<b>3 121 411,64 €</b>	<b>10,11%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 851,00 €		30 400,00 €	30 400,00 €	-33,70%
041	Opérations patrimoniales à l'intérieur de la sect <sup>e</sup> d'investissement			78 859,00 €	78 859,00 €	
	<b>OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>45 851,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>109 259,00 €</b>	<b>109 259,00 €</b>	<b>138,29%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 880 791,83 €</b>	<b>978 822,64 €</b>	<b>2 251 848,00 €</b>	<b>3 230 670,64 €</b>	<b>12,15%</b>

#### ➤ Chapitre 16-Emprunts et dettes assimilées :

Le montant de remboursement du capital de la dette s'élève à 611 600 € contre 625 599,00 € en 2023.

#### ➤ Chapitre 10-Dotations versées :

2 613 € correspond au reversement à la Communauté de communes FERCHER de la Taxe d'aménagement (TA) ; à savoir, 10% du montant de TA perçue par la Commune en 2023.

#### 3.2.1. Plan pluriannuel des investissements (PPI)

L'opération « concession d'aménagement et de travaux de la Zac du Bois d'argent » portée en Autorisation de Programme dans les budgets antérieurs n'a plus lieu d'être conservée en tant que telle. Avec la norme M57, il apparaît plus simple d'inscrire les crédits à l'opération d'équipement n° 80 « opérations foncières » comme pour les budgets précédents et de procéder à la gestion annuelle des crédits de paiement comme les autres investissements portés au PPI ; d'autant plus qu'entre 2024 et 2027 il n'y a pas de règlement à prévoir pour la Zac du Bois d'Argent - le dernier décompte annexé au CRAC 2023 présenté par TERRITORIA atteste qu'il n'y a pas lieu d'inscrire des crédits au budget 2024 ainsi que pour les 3 exercices à venir (2025-2027).

Détail des projets les plus significatifs inscrits pour 2024 dans le PPI ([Annexe 4-4](#)).

Pour 2024, les travaux de voirie occupent 50 % du montant des dépenses, avec la fin des 2 chantiers rue des Lavois et Chemin du Grand Breuil, soutenus par des subventions de l'État (DETR) et du Conseil départemental.

Les travaux sur les bâtiments comprennent :

- La rénovation de la toiture du restaurant scolaire, bénéficiant d'une subvention DETR
- Les études et le démarrage des travaux de rénovation de la maternelle Rive droite et du gymnase Serge Faure.





Étiquettes de lignes	Dépenses 2024	Dépenses 2025	Dépenses 2026	Dépenses 2027	Recettes 2024	Recettes 2025	Recettes 2026	Recettes 2027
10-Esp V-Environnement	6 500,00 €	6 000,00 €	2 640,00 €					
11-Autres bâtiments	26 100,00 €	176 900,00 €	19 500,00 €		900,00 €	15 294,00 €	3 000,00 €	- €
14-Centre Aragon	16 200,00 €	5 091,00 €	45 000,00 €					
15-Cinéma	3 010,00 €	120 000,00 €				66 189,00 €		
16-Restaurant scolaire	162 901,00 €	124 400,00 €	- €		55 322,00 €	- €	- €	- €
17-Médiathèque	8 685,00 €	17 550,00 €						
18-Police Municipale	18 100,00 €	20 120,00 €	28 580,00 €		658,33 €	1 676,67 €	2 381,67 €	- €
30-Salles municipales		4 860,00 €						
60-Pôle Enfance	54 250,00 €		10 000,00 €		16 900,07 €	- €	- €	- €
62-Secteur Jeunesse	1 200,00 €	200,00 €			288,00 €	- €	- €	- €
74-Bâtiments scolaires	129 044,00 €	562 240,00 €	523 335,00 €		113 827,38 €	391 801,13 €	363 254,00 €	- €
76-Hôtel de Ville	150 406,00 €	60 500,00 €	25 300,00 €		- €	16 250,00 €	- €	- €
77-Centre Technique	54 260,00 €	44 640,00 €	40 100,00 €					
79-Travaux de voirie	708 450,00 €	132 500,00 €	51 000,00 €	148 000,00 €	- €	9 666,67 €	- €	6 666,67 €
81-Bâtiments sportifs	61 944,00 €	610 000,00 €	687 250,00 €		6 666,67 €	60 000,00 €	151 752,00 €	- €
760-Techniques d'Information et de Communication	34 500,00 €	9 000,00 €	4 000,00 €					
80-Opérations foncières	70 000,00 €		14 000,00 €					
90-Festivités et Manifestations	16 800,00 €	3 500,00 €	5 000,00 €					
50-Pôle associatif	5 966,00 €							
Pose porte de garage sectionnelle	5 966,00 €							
<b>Total général</b>	<b>1 528 316,00 €</b>	<b>1 897 501,00 €</b>	<b>1 455 705,00 €</b>	<b>148 000,00 €</b>	<b>194 562,45 €</b>	<b>560 877,46 €</b>	<b>520 387,67 €</b>	<b>6 666,67 €</b>

### 3.2.2. Dette

Le stock de dette d'un montant de 8,489 M€ est constitué de 27 emprunts auprès de 6 établissements bancaires différents.

Au cours de l'exercice, un contrat de prêt arrivera à son terme à l'échéance du 1<sup>er</sup> juin 2024 : Emprunt de 300 K€ contracté en mai 2004 auprès de DEXIA Crédit Local ; sa durée de remboursement est de 20 ans en amortissement constant trimestriel avec un taux fixe de 4,66%.

L'encours de la dette est composé à 54% de taux fixes, 15% de taux variables et 31% mixant les 2 types de taux. Le taux moyen emprunté est de 2,13%. Les index contractualisés par Saint-Florent-sur-Cher sont classés niveau 1 (les moins risqués) selon la charte de bonne conduite des établissements bancaires de 2009 dite « charte GISSLER ».

### 3.2.3. Financement des investissements

En 2023, la commune a réalisé la 2<sup>ème</sup> tranche de l'emprunt pluriannuel 2022/2023 ; le solde s'élevant à 1 228 000 € a été encaissé en janvier.

Pour 2024, un emprunt d'équilibre évalué à 442 075 € vient compléter le financement des opérations d'équipement.

Après examen du projet de budget 2024 par la Commission des Finances du 2 avril 2024, le Conseil municipal décide, à la majorité avec cinq votes contre (Madame Julie FERRON, Messieurs Alain TABARD, Claude MORINEAU et Olivier DURIEUX, et Madame DAOUDA-DODU par le pouvoir à Monsieur Claude MORINEAU) :

- De se prononcer sur le Budget primitif 2024 de la manière suivante :
  - Section de fonctionnement : vote par chapitre, sans vote formel pour chacun des chapitres,
  - Section d'investissement : vote par opération d'équipement et par opération financière dépenses et recettes, sans vote formel pour chacun des chapitres.
- D'approuver les inscriptions budgétaires :
  - TOTAL BUDGET PRIMITIF 2024 : ..... 13 764 060,37 €
  - SECTION DE FONCTIONNEMENT : ..... 10 533 389,73 €
    - Recettes :**
    - Vote nouvelles inscriptions 2024 : ..... 10 527 538,34 €
    - Dont report excédent 2023 : ..... 730 473,03 €
    - Restes à réaliser 2023 : ..... 5 851,39 €
    - Dépenses :**
    - Vote nouvelles inscriptions 2024 : ..... 10 509 079,72 €
    - Restes à réaliser 2023 : ..... 24 310,01 €
  - SECTION D'INVESTISSEMENT : ..... 3 230 670,64 €
    - Recettes :**
    - Vote nouvelles inscriptions 2024 : ..... 2 889 743,42 €
    - Dont report excédent 2023 : ..... 590 921,71 €
    - Restes à réaliser 2023 : ..... 340 927,22 €
    - Dépenses :**
    - Vote nouvelles inscriptions 2024 : ..... 2 251 848,00 €
    - Restes à réaliser 2023 : ..... 978 822,64 €
- D'approuver le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2027 :
  - Dépenses 2024 : ..... 2 507 138,64 €
  - Nouvelles inscriptions : ..... 1 528 316,00 €
  - Report des RAR 2023 : ..... 978 822,64 €
  - Recettes 2024 : 535 489,67 €
  - Nouvelles inscriptions : ..... 194 562,45 €
  - Report des RAR 2023 : ..... 340 927,22 €
- De décider de transférer le suivi de l'Autorisation de Programme n° 6 « ZAC du Bois d'Argent » au sein du Plan Pluriannuel d'Investissement à l'opération d'équipement n° 80 « Opérations foncières ».

#### 4. Annexes de la présentation synthétique du Budget Primitif 2024

##### 4.1. Les résultats de clôture de l'année 2023

Le résultat de clôture 2023 cumulé des 2 sections s'élève à + 1 368 368,45 € contre + 648 528,13 € en 2022.

Le comptable public du service de gestion comptable de Bourges a validé le 6 mars 2024 la situation d'arrêt des comptes et de la conformité des résultats 2023 avec son compte de gestion.

	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture des exercices antérieurs	Capitalisation = part affectée en investissement	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	+ 383 465,09 €	+ 416 425,71 €	22 444,06 €	+ 777 446,74 €
Investissement	+ 358 819,29 €	+ 232 102,42 €		+ 590 921,71 €
Cumul	+ 742 284,38 €	+ 648 528,13 €		+ 1 368 368,45 €

##### 4.2. Le report des restes à réaliser 2023

SECTIONS BUDGETAIRES	1- RECETTES	2- DEPENSES	SOLDES DEFICITAIRES
	RAR 2023	RAR 2023	1 - 2
Fonctionnement	5 851,39 €	24 310,01 €	18 458,62 €
Investissement	340 927,22 €	978 822,64 €	637 895,42 €

##### 4.3. Ratios obligatoires -M57-

Pour mémoire Pour mémoire

BP 2023

BP 2022

Population totale INSEE 2024	6514
------------------------------	------

6527	6543
------	------

Ratio n°1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	Info / ratios nationaux de la strate (ex.2022)			
Total dépenses réelles :	9 267 428,17 € (nouvelles propositions)				
Travaux en régie c/72	- - €				
	9 267 428,17 € soit	1 422,69 € par habitant	1 343,00 €	1 456,84 €	1 340,66 €

Ratio n°2	Recettes réelles de fonctionnement / population				
Recettes réelles :	9 766 665,31 € (nouvelles propositions)				
	soit	1 499,33 € par habitant	1 493,00 €	1 479,20 €	1 359,37 €

Ratio n°3		Dépenses d'équipement brut / population					
	Total des dépenses réelles d'équipement		(nouvelles propositions)				
Dépenses équipt (Invest.)	1 528 316,00 €		(nouvelles propositions)				
Travaux en régie c/72	+	- €					
Opérations pour compte de							
Tiers (c/45)	+	- €					
	<b>1 528 316,00 €</b>	soit	<b>234,62 €</b>	<b>par habitant</b>	<b>393,00 €</b>	<b>263,02 €</b>	<b>282,60 €</b>

Ratio n°4		Encours de la dette / population					
Encours dettes bancaires	8 489 005,54 €						
Encours autres dettes	- €						
	<b>Cumul encours 8 489 005,54 €</b>	soit	<b>1 303,19 €</b>	<b>par habitant</b>	<b>1 031,00 €</b>	<b>1 208,30 €</b>	<b>1 183,51 €</b>

Ratio n°5		Dotation Globale de Fonctionnement / population					
	Cumul c/ 741 (recette réelle de fonctionnement)						
	<b>1 744 600,00 €</b>	soit	<b>267,82 €</b>	<b>par habitant</b>	<b>210,00 €</b>	<b>263,02 €</b>	<b>251,49 €</b>

Ratio n°6		Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement				
rappel	Dépenses réelles de Fonct.	9 267 428,17 €	(nouvelles propositions)			
Chap.012-	Dépenses de personnel	6 202 915,00 €	(nouvelles propositions)			
		soit	<b>66,93%</b>	<b>52,27%</b>		

Ratio n°7		Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement				
rappel	Dépenses réelles (DF) :	9 267 428,17 €	(nouvelles propositions)			
Chap-16-DI	Capital de dette (DI) :	611 660,00 €	(part K à rembourser en 2024)			
rappel	Recettes réelles (RF) :	9 766 665,31 €	(nouvelles propositions)			
		soit	<b>101,15%</b>			

Ratio n°8		Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement				
rappel	Dépenses équipt (Invest.)	1 528 316,00 €	(nouvelles propositions)			
rappel	Recettes réelles (RF) :	9 766 665,31 €	(nouvelles propositions)			
		soit	<b>15,65%</b>	<b>par habitant</b>		

Ratio n°9		Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement				
rappel	Encours dettes bancaires	8 489 005,54 €				
rappel	Recettes réelles (RF) :	9 766 665,31 €	(nouvelles propositions)			
		soit	<b>86,92%</b>	<b>par habitant</b>		

Ratio n°10		Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement				
	Epargne brute	499 000,00 €	estimation			
rappel	Recettes réelles (RF) :	9 766 665,31 €	(nouvelles propositions)			
		soit	<b>5,11%</b>	<b>par habitant</b>		

## 4.4. PPI -détail des programmes les plus significatifs pour le budget 2024-

OPERATION EQUIPEMENT	LIEU / SERVICE	LIBELLE DU PROGRAMME	COUT TOTAL ou CREDITS RESTANTS	DEPENSES	RECETTES
				Crédits ouverts au BP 2024 (RAR 2023 inclus)	Financement prévisionnel
Opération 11 - autres bâtiments	Cimetière Lamartine	Cases columbarium et engazonnement	19 200,00 €	19 200 ,00 €	
Opération 14 - Centre Aragon	Centre Aragon	Travaux d'étanchéité grande salle	15 000,00 €	15 000,00 €	
Opération 16 - Restaurant scolaire	Toiture du bâtiment	Réfection des acrotères et toiture de la terrasse	144 901,00 €	144 901,00	55 322,00 €
	Outil informatique	Logiciel de gestion des stocks	15 000,00 €	15 000,00 €	
Opération 18 - Police municipale	Vidéoprotection	Climatisation de la salle des écrans	4 700,00 €	4 700,00 €	
		Densification divers lieux (caméras solaires mobiles)	7 900,00 €	7 900,00 €	658,33 €
	Mobilité des agents	2 Patrouilles VTTAE	5 500,00 €	5 500,00 €	
Opération 60 - Pôle enfance	Multi accueil	Installation d'une alarme PPMS	5 000,00 €	5 000,00 €	416,74 €
		Installation d'une climatisation	39 560,00 €	39 560,00 €	16 483,33 €
		Mise en place d'un système oscillo-battant / 2 fenêtres	4 000,00 €	4 000,00 €	
Opération 62 - Secteur ado	Accueil Ado	Trafic combi mini bus	30 227,00 €	30 227,00 €	15 530,00 €
		Alarme anti-intrusion	1 200,00 €	1 200,00 €	288,00 €
Opération 74 - bâtiments scolaires	Maternelle Beauséjour	Équipements 100% financés par le CNRE	14 686,00 €	14 686,00 €	14 686,00 €
	Maternelle Rive droite	Travaux de rénovation énergétique = 586 000 €	85 974,00 €	85 974,00 €	69 141,38 €
	Maternelle Rive gauche	Aménagements extérieurs 100% financés par le CNRE	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
		Remplacement des stores extérieurs	8 000,00 €	8 000,00 €	
Opération 76 - Hôtel de ville	Donjon	Étude diagnostic de monuments historiques	12 756,00 €	12 756,00 €	
	Mairie	Remplacement d'une fenêtre salle du conseil et pose d'un bloc porte aux archives	15 176,00 €	15 176,00 €	
	Entrée HDV	Bornes escamotables	17 110,80 €	17 110,80 €	
	Ressources Humaines	Nouveaux bureaux pour le service	128 132,00 €	128 132,00 €	
Opération 77 - Centre technique	Espaces verts	Climatisation du tracteur Valtra et acquisition d'une tondeuse mulching (remplacement)	35 000,00 €	35 000,00 €	
Opération 79 - Voirie	Rue du Châtelier	Réalisation de chicanes - sécurité	7 463,12 €	7 463,12 €	3 949,00 €
		Aménagement de l'éclairage public	17 140,00 €	17 140,00 €	
		Enfouissement des réseaux électriques	19 600,00 €	19 600,00 €	
	Chemin du grand Breuil	Réfection globale -travaux de voirie et de réseaux divers = 540 000 €	449 452,09 €	462 644,09 € révision de prix incluse	76 915,00 €
		Enfouissement des réseaux d'éclairage public	50 787,00 €	51 000,00 €	
		Enfouissement des réseaux électriques	134 035,00 €	134 050,00 €	
Rue des Lavoirs	Réfection globale -travaux de voirie et de réseaux divers (dont maître d'œuvre) = 1 364 131,76 €	687 614,12 €	737 825,85 € révision de prix incluse	147 000,00 €	
Opération 80 - opérations foncières	Terrain SNCF	Acquisition d'une parcelle de terrain (3 500 m2)	70 000,00 €	70 000 ,00 €	
Opérations 81 - Bâtiments sportifs	Gymnase Serge Faure	Travaux de rénovation énergétique = 461 944 €	31 944,00 €	31 944,00 €	30 689,60 €
	Stade Soubiran	Remplacement de projecteurs LED terrain entrainement football	20 000,00 €	20 000,00 €	6 666,67 €

Acte rendu exécutoire

Date de mise en ligne : 11/04/2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 018-211802079-20240409-CM2024053-DE



Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,  
Saint-Florent-sur-Cher, le 11 avril 2024

Madame le Maire,  
Marie-Line CIRRE

La secrétaire de séance,  
Madame Pascale BRUNAUD



Acte rendu exécutoire  
Date de mise en ligne : 11/04/2024